

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE

DU LUNDI 18 FÉVRIER 2013

Le dix huit février deux mille treize, à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 février 2013, s'est réuni Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Ivry-sur-Seine, sous la présidence de Daniel DAVISSE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

MM. DAVISSE Daniel, AUDOUBERT Alain, GOSNAT Pierre, BOURJAC Jean-Marc, DUCHENE Chantal, KENNEDY Jean Claude, BERNARD Sandrine, LEPRÊTRE Michel, BERNARD Méhadée, TISLER Frédéric, DUBOUCHET Michèle, ABDOUN CHAREF Slimane, AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, BEAUBILLARD Olivier, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BISMUTH Bernard, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTÉ Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRÉS Catherine, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, LADIRE Luc, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARTINEZ Pierre, MASSÉ Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, POTIER Bertrand, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSERON Agnès, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile, WOJCIECHOWSKI Bozena

ETAIENT REPRESENTES :

M. DIGUET Patrice	mandat à M. DAVISSE Daniel
M. LECLERCQ Régis	mandat à M. CASTELNAU Bruno
M. MARCHAND Romain	mandat à M. BOUYSSOU Philippe
M. TMIMI Hocine	mandat à M. LADIRE Luc

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BROUTÉ Camille

APRÈS EXAMEN DES DOSSIERS :

- **Information sur les attributions des délégations au Président et Vice-présidents**

Président	Daniel DAVISSE	Communication-Relations Publiques
1 ^{er} Vice-président	Alain AUDOUBERT	Equilibre social de l'habitat-PLH
2 ^{ème} Vice-président	Pierre GOSNAT	Aménagement - SCOT
3 ^{ème} Vice-président	Jean-Marc BOURJAC	Transport
4 ^{ème} Vice-président	Chantal DUCHENE	Aménagement des bords de Seine - Environnement
5 ^{ème} Vice-président	Jean-Claude KENNEDY	Administration générale – Finances - Personnel
6 ^{ème} Vice-président	Sandrine BERNARD	Politique de la Ville
7 ^{ème} Vice-président	Michel LEPRETRE	Développement économique et emploi
8 ^{ème} Vice-président	Méhadée BERNARD	Culture - Sport
9 ^{ème} Vice-président	Frédéric TISLER	Santé
10 ^{ème} Vice-président	Michèle DUBOUCHET	Action Sociale
11 ^{ème} Vice-président	Patrice DIGUET	Voirie – Stationnement intercommunal

- **Délégation de pouvoir au Président
(article L 5211-10 du Code générale des Collectivités Territoriales)**

Donne délégation au président dans les matières suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires ;
2. Procéder dans les limites fixées par le conseil communautaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services passés en procédure adaptée ;
4. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
5. Passer les contrats d'assurance ;
6. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
7. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
8. Décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;
9. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats notaires avoués huissiers de justice et experts ;
10. Fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux le montant des offres de l'EPCI à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
11. Intenter au nom de l'EPCI des actions en justice ou défendre l'EPCI dans les actions intentées contre elle dans les cas qui seront définis ultérieurement par le conseil communautaire ;
12. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de l'EPCI dans la limite fixée par l'organe délibérant.

- **Débat d'orientations budgétaires – année 2013**

- Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'élaboration du budget primitif 2013.

- **Modalités de vote du budget**

- Décide d'opter pour des modalités de vote par nature avec présentation croisée par fonction pour le budget principal de la communauté d'agglomération.
- Précise que le Conseil communautaire vote le budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- Décide d'opter pour le régime de provisions semi-budgétaires de droit commun.

- **Autorisation de dépenses préalables au vote du Budget Primitif**

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget primitif, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	140 000 €
012 - Charges de personnel	63 000 €
014 - Atténuation de charges	14 400 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	150 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000 €
21 - Immobilisations corporelles	25 000 €
TOTAL	14 788 000 €

- Autorise le Trésorier à procéder au paiement de ces dépenses avant le vote du budget primitif.

- **Attribution de compensation : fixation des montants provisoires à verser aux communes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine**

- Fixe les montants provisoires des attributions de compensation à verser aux communes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine conformément au tableau de calcul ci-dessous :

Communes	Attribution de compensation provisoire 2013	Montant mensuel à reverser
Choisy-le-Roi	9 161 403	763 450
Ivry-sur-Seine	43 581 994	3 631 832
Vitry-sur-Seine	39 404 155	3 283 679
TOTAL	92 147 552	7 678 961

- Définit les modalités de paiements de ces attributions de compensation

- **Fixation du nombre de conseillers pour la constitution des groupes politiques**

- Fixe le nombre minimum de conseillers pour la constitution d'un groupe politique à deux personnes, disposition qui sera intégrée dans le futur règlement intérieur du Conseil communautaire.

- **Indemnité de fonctions des élus communautaires**

- Fixe le montant mensuel des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des Conseillers communautaire de la Communauté d'Agglomération, applicables au 1er mars 2013 avec effet au 18 février 2013.

- **Création de postes et institution du régime indemnitaire afférant à ces emplois**

- Décide la création d'un poste un administrateur territorial, d'un poste de catégorie A relevant du cadre d'emploi des attachés ou cadre d'emploi des ingénieurs et d'un poste de catégorie B relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et décide d'attribuer le régime indemnitaire afférant à ces emplois.

- **Débat sur la question du nombre et des compétences des commissions à créer.**

- Le président précise qu'il y aura lieu de créer dans un premier temps quatre commissions et de fixer le nombre de membres pour chacune d'entre elles. Tous les conseillers communautaires pourront participer aux commissions.

Fait en Mairie à Choisy le Roi, le 19 février 2013.

Daniel DAVISSE,
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont